



Version du 29 septembre 2021

Afin de garantir la sécurité sanitaire de notre public et de nos collaborateur·trices, nous avons établi le présent plan de protection, suivant les dernières directives des différentes autorités cantonales et fédérales ainsi que celles des branches métiers en lien avec nos activités.

Nous nous efforçons d'assurer quotidiennement la bonne application de ce plan de protection et nous vous remercions vivement de bien vouloir suivre également l'ensemble des mesures de protection lors de votre visite pour le bénéfice de toutes et de tous.

RÈGLES DE BASE POUR LA PROTECTION DE TOUTES ET TOUS

1. Hygiène des mains

Les collaborateur·trices de la Fondation Jan Michalski et le public appliquent un lavage ou une désinfection des mains réguliers. Des postes destinés à l'hygiène des mains sont disponibles :

- Solution désinfectante à l'entrée des bâtiments accessibles au public, dans la salle d'exposition et dans les bureaux ;
- Eau et savon à chaque point d'eau.

2. Distances sociales et port du masque

Les collaborateur·trices et le public respectent la distance sociale minimale de 1,5 mètres entre les personnes, les protections physiques en plexiglas aux comptoirs d'accueil et les marquages au sol.

Le port du masque est obligatoire pour pour tous·tes dès 12 ans :

- Dans tous les espaces clos publics et non publics (y compris dans les cabanes) :
Sont exempté·es les visiteurs·ses détenteurs·trices d'un certificat Covid après contrôle de sa validité.
- À l'extérieur lorsque la distance de 1.5 mètres entre les personnes ne peut être respectée.

3. Nettoyage et aération

Les surfaces et les objets, notamment les plus fréquemment touchés, sont nettoyés à un rythme régulier et de manière adéquate après leur utilisation.

L'élimination sûre et régulière des déchets est organisée :

- Pour les masques usagés : des poubelles fermées sont placées aux entrées/sorties.
- Pour les lingettes désinfectantes : des poubelles sont placées aux entrées/sorties ou localement.

Les espaces sont aérés fréquemment afin d'assurer un échange d'air régulier et suffisant.

LIEUX PUBLICS INTÉRIEURS

Le certificat Covid est obligatoire pour les personnes de plus de 16 ans.

Avec un certificat Covid

> l'ensemble des espaces intérieurs, les événements, les visites et les ateliers de médiation culturelle sont accessibles.

- Il est demandé à toutes et tous :
 - dès l'entrée :

- de se désinfecter les mains ;
- de porter obligatoirement un masque jusqu'au bureau d'accueil en respectant les distances ;
- de présenter, dès 16 ans :
 - le QR code du certificat Covid
 - une pièce de légitimation avec photo, nom, prénom et date de naissance.
- Une fois le QR code validé :
 - un bracelet est délivré aux personnes souhaitant visiter différents espaces de la Fondation ;
 - le masque n'est plus obligatoire.

Sans certificat Covid

> la terrasse du café, la librairie, les toilettes du café et, pour les abonné-es seulement, l'accueil de la bibliothèque sont accessibles.

ACCUEIL-LIBRAIRIE

- Il est demandé à toutes et tous :
 - dès l'entrée :
 - de se désinfecter les mains ;
 - de porter obligatoirement un masque ;
 - de payer ses achats au bureau d'accueil.

TERRASSE DU CAFÉ ET VENTE À L'EMPORTER

- Il est demandé à toutes et tous :
 - dès l'entrée :
 - de se désinfecter les mains ;
 - de porter obligatoirement un masque ;
 - de passer sa commande à l'intérieur ;
 - de s'installer sur la terrasse avec sa commande ; aucune consommation ne pourra être commandée sans une place assise.

BIBLIOTHÈQUE

- Seul·les les abonné-es peuvent entrer jusqu'au bureau d'accueil pour y rendre ou retirer leur commande de livres.
- Il est possible de s'abonner à la bibliothèque.
- Le service de prêt et de retour est disponible sur place, par mail et sur appel pour les abonné-es membres de la bibliothèque.

VISITES SCOLAIRES

- Maximum 1 classe par visite guidée
- Port du masque obligatoire pour les professionnel·les
- Port du masque obligatoire pour les enfants dès 12 ans
- Les élèves et les professionnels doivent se désinfecter les mains en arrivant.

VALIDITÉ

Ce plan de protection est valable jusqu'à sa révocation par la direction.

Des directives complémentaires à ce plan sont par ailleurs mises en place pour les intervenant·es et les résident·es de la Fondation Jan Michalski.

Merci de votre collaboration et bonne visite !